

Association des descendants de la famille PASCUAL-ALVARES
234, rue de Dalis
40160 PARENTIS EN BORN

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 04 mars 2023

Le 04 mars 2023 à 11H30, les fondateurs de l'Association des descendants de la famille PASCUAL-ALVAREZ se sont réunis en assemblée générale constitutive au 234, rue de Dalis à 40160 PARENTIS EN BORN

Sont présents :

Mme AMULET Nicole
Mme PASCUAL Brigitte
Mme MOULINIER Véronique
Mme FARGUES Jacqueline
Mme BRUSTIS Monique
Mr TURPIN Bernard

L'assemblée générale désigne Mr Bernard TURPIN en qualité de président de séance et Véronique MOULINIER en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Mme FARGUES pose la question de la pertinence de la création d'une association. Quelles contraintes ? Quels avantages ?

Réponses : contraintes : rédiger des statuts, constituer un dossier, le déposer en préfecture. Avantages : transparence dans les décisions qui seront actées, dans la tenue des comptes.

Mme BRUSTIS pose la question de la fréquence des réunions :

Réponses : Une assemblée Générale chaque année en principe en avril. Réunion du Conseil d'Administration tous les trimestres. Les réunions du CA peuvent se faire en visio-conférence.

Mme AMULET demande s'il y a un règlement intérieur :

Réponse : les statuts le prévoient mais il n'y en a pas pour l'instant.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil

Mme AMULET Nicole
Mme PASCUAL Brigitte
Mme MOULINIER Véronique
Mme FARGUES Jacqueline
Mme BRUSTIS Monique
Mr TURPIN Bernard

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

3^{ème} délibération : L'assemblée générale mandate :

- ✓ Mr Bernard TURPIN pour déposer les statuts de l'Association auprès de la Préfecture des Landes ;
- ✓ Mme Jacqueline FARGUES pour ouvrir, le moment venu, un compte bancaire.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Bernard TURPIN

